



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le : dix-huit juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026.

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :

en exercice	23
présents	21
votants	23

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Monsieur Olivier UCHET à Monsieur Hervé BERNE
Madame Mélanie CASCANT à Madame Agnès MARTIN.*

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture
le : 22/06/2026
et de la publication sur le
site internet
le : 22/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 26/74

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION
LOCAL D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

La Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez doit mettre en place la commission locale d'évaluation des charges transférées. (CLECT)

Il convient de désigner deux représentants de la commune, 1 titulaire et 1 suppléant afin de siéger à cette commission.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/74 DU 18 JUIN 2026 (SUITE)**

aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est demandé au conseil municipal de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, ce que les membres approuvent à l'unanimité.

Madame Anne-Marie WANIART se propose en qualité de titulaire et Monsieur Didier SILVE, en qualité de suppléant.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de désigner Madame Anne-Marie WANIART, en qualité de titulaire et Monsieur Didier SILVE, en en qualité de suppléant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **DÉSIGNE** Madame Anne-Marie WANIART, en tant que titulaire et Monsieur Didier SILVE, en tant que suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE